



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/41
6 mars 2003

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Trente-neuvième réunion
Montréal, 2 - 4 avril 2003

STRATEGIE D'INFORMATION

Introduction

1. En réponse à la discussion de la 37e Réunion, le Comité exécutif a décidé de mettre comme point à l'ordre du jour de sa 38e Réunion le Cadre pour une stratégie d'information pour le Fonds multilatéral. A la 38e Réunion, le document du Secrétariat intitulé « Cadre pour une stratégie d'information pour le Fonds multilatéral (Décision 37/1 b) » UNEP/OzL.Pro/ExCom/38/6 a été discuté. Le Comité exécutif a demandé au Secrétariat de préparer une stratégie d'information avec l'aide d'autres institutions qui s'intéressent à la couche d'ozone, plus particulièrement le Secrétariat de l'ozone, et de la présenter à la 39e réunion du Comité exécutif (Décision 38/78). Le Comité exécutif a demandé aux délégations qui le souhaitent de soumettre davantage de propositions sur l'énoncé de mission, et ce dans un délai de quatre semaines. Des contributions ont été reçues des pays suivants : Canada, France, Pays-Bas, Syrie et Etats-Unis d'Amérique, ces derniers ayant fourni des propositions concrètes qui figurent dans la présente soumission.

2. Ce document donne un élan au cadre pour une stratégie d'information et établit le but, les publics cibles et les objectifs y afférents, ainsi que les intervenants clés dans la stratégie. En le faisant, ceci ne double pas la Stratégie de communication du PNUE-DTIE examinée par le Comité exécutif lors de sa 38e Réunion, qui met l'accent sur une approche ascendante qui cible les unités nationales de l'ozone, les publics des réseaux régionaux et le grand public, ainsi que ceux qui peuvent influencer le niveau supérieur des décideurs politiques. Dans ce document, on voit clairement que la Stratégie d'information proposée ici pour le Fonds traite particulièrement les questions relatives à celle du Fonds multilatéral et cible directement les publics qui ont une influence sur son fonctionnement. Toutefois, il est clair que les stratégies du Fonds, ses agences d'exécution et le Secrétariat de l'Ozone devraient toujours viser la complémentarité et éviter les doublons.

But de la stratégie

3. La mission du Fonds multilatéral donne la clé pour définir le but de la Stratégie d'information. La mission du Fonds multilatéral consiste à aider les pays en voie de développement à réaliser la conformité avec les mesures de contrôle du Protocole de Montréal. Si les pays ne rencontrent pas les objectifs du Protocole, le remplacement de la couche d'ozone pourrait être touché. Par conséquent, il est vital que les gouvernements des pays visés à l'article 5 qui risquent de ne pas réaliser la conformité comprennent que le Fonds multilatéral est là pour leur offrir un soutien et une aide, en retour de l'engagement réel de leur pays à atteindre la conformité. De plus, au niveau opérationnel où les activités sont prévues, il est important que la communauté de l'ozone des administrateurs nationaux de l'ozone et des entreprises bénéficiaires aient une vision claire du cadre des politiques en mutation du Fonds. Les plans d'élimination des SAO viables dépendent de la vision claire de ce que le Fonds peut ou ne peut pas apporter comme aide, ou autrement dit, les projets admissibles ou non à un financement. Enfin, sur un plan plus large, le Fonds est le premier modèle de transfert de technologies et les décideurs internationaux devraient s'en inspirer.

Objectifs et publics cibles

4. Dans la plupart des cas, il est impossible pour le Fonds multilatéral, ce dernier ayant des ressources limitées et un mandat technique, d'atteindre tous les publics directement. Il est donc important de concentrer les efforts sur les groupes stratégiques discutés ci-dessous.

Politiques gouvernementales et décideurs dans les pays visés ou non à l'article 5

5. Il est primordial d'atteindre et d'influencer le plus haut niveau de gouvernement afin de s'assurer du soutien des gouvernements du Protocole de Montréal. A cet égard, les missions menées par le Chef du Secrétariat du Fonds multilatéral, que ce soit seul, ou avec le Président ou le Vice-Président, doivent se poursuivre afin de transmettre des messages clés sur le Fonds et sur la conformité au Protocole de Montréal. La priorité doit être donnée aux pays visés à l'article 5, et en particulier à ceux qui risquent de se trouver en situation de non-conformité. Des déplacements sélectifs dans des pays développés non-visés à l'article 5 sont justifiables afin de soutenir l'aide, mais étant donné les ressources financières et humaines limitées, ils doivent être menés conjointement avec des déplacements dans des pays visés à l'article 5. Une lettre d'information et/ou des fiches de renseignements adaptées à ces publics fourniraient un moyen d'atteindre une audience plus importante de façon régulière.

La communauté de l'ozone – Administrateurs nationaux de l'Ozone et bénéficiaires du Fonds

6. Les Administrateurs nationaux de l'ozone doivent élaborer des plans efficaces pour la conformité et la réalisation des mesures de contrôle du Protocole de Montréal, sur la base d'une compréhension claire de la politique d'admissibilité à un financement. La compréhension des règlements, politiques, et procédures du Fonds multilatéral, ainsi que leur application, est essentielle. Actuellement, la communauté de l'ozone peut glaner des informations dans les rapports du Comité exécutif, dans le document du Fonds intitulé « Politiques, procédures, lignes directrices et critères », dans la lettre d'information ActionOzone et dans un certain nombre de publications techniques, mais ceci n'est pas suffisant.

7. Tandis que les briefings de l'équipe du Secrétariat lors des réunions des réseaux se sont avérés très efficaces et utiles, la documentation écrite disponible autrement pour les administrateurs de l'ozone est compliquée, il n'est pas évident de s'y retrouver dans le réseau complexe des décisions du Comité exécutif, sans parler des délibérations passées. Il faudrait écrire un document post-réunion concis visant à expliquer les décisions du Comité exécutif, leur contexte, les concepts sous-jacents et leur implication dans le futur. La participation du Secrétariat aux principales réunions du réseau est essentielle et devrait se poursuivre ; les réseaux régionaux devraient être planifiés en conséquence.

Décideurs internationaux et personnes qui les influencent – Organisation non-gouvernemental (ONG), autres conventions, universitaires, experts et médias de masse

8. Le Protocole de Montréal est l'accord multilatéral sur l'environnement le plus fructueux et le Fonds est un élément clé de la mise en œuvre réussie des pays visés à l'article 5. En effet, le Fonds est un modèle de transfert de technologie de premier ordre. Il est important de permettre aux décideurs internationaux et à d'autres d'apprendre des réussites et des échecs du Fonds. Voici un certain nombre de moyens pour augmenter la visibilité du Fonds : un site Internet public attrayant, des articles destinés aux publications spécialisées ou non, la participation à des événements et à des séminaires pertinents, et l'envoi de communiqués de presse aux médias.

Intervenants clés

9. Les responsabilités de la mise en œuvre de la stratégie sont partagées entre un certain nombre d'intervenants clés qui travaillent ensemble en vue d'encourager la conformité intégrale de toutes les Parties au Protocole de Montréal.

- a) Le Chef du Secrétariat du Secrétariat du Fonds multilatéral est un intervenant clé dans les efforts visant à atteindre les niveaux de gouvernement les plus élevés. Sous la direction du Chef du Secrétariat, l'équipe du Secrétariat est responsable de la collecte, de l'analyse, de la synthèse et de la diffusion des informations sur les politiques et les activités du Fonds.
- b) Les membres du Comité exécutif peuvent agir comme ambassadeurs du Fonds multilatéral, en attirant l'attention sur, et en expliquant, les activités et les politiques du Fonds multilatéral, ainsi que le modèle de transfert de technologies. Avec le Chef du Secrétariat, le Président et le Vice-Président forment une équipe d'experts pour rencontrer les représentants des gouvernements.
- c) Les agences d'exécution jouent un rôle d'interface important entre le Fonds et ses bénéficiaires et elles peuvent jouer un rôle pour clarifier le cadre de la politique du Fonds et fournir au Secrétariat des informations sur le manque de connaissances dans ce domaine. Le PNUE-DTIE joue un rôle important si l'on considère son service d'échange international et ses réseaux régionaux.
- d) Le Secrétariat de l'Ozone est également un intervenant clé dans le cadre de l'effort global de promotion de la conformité avec le Protocole de Montréal. Il joue un rôle essentiel en répondant aux besoins d'informations des Parties et agit comme point de référence pour les renseignements liés aux activités de la Réunion des Parties et des événements associés.

Moyens de diffusion

10. En plus des visites, des présentations et de la distribution de matériel imprimé, le Secrétariat utilisera un site Internet amélioré pour communiquer avec ses publics cibles. Il est prévu que le site Internet public se présente comme une brochure électronique sur le Fonds multilatéral et ses activités. Il sera la principale plate-forme de diffusion électronique des informations aux publics cibles. L'accent sera mis sur la facilité d'accès et l'intérêt du contenu avec un style « entreprise » clairement identifiable.

11. Le site Internet du Fonds sera complémentaire et compatible avec les sites Internet du Secrétariat de l'Ozone et du Programme ActionOzone. Une passerelle commune à ces sites permettra d'offrir une présentation cohérente des intervenants clés qui travaillent dans le but de la conformité et d'illustrer leurs différentes responsabilités et activités.
